

La Déclaration de Graz dans le domaine de l'éducation aux langues 2010

« Une éducation de qualité pour les personnes plurilingues vivant dans des sociétés multilingues »

Contexte

Le 7 janvier, le Forum pour le réseau professionnel d'ONGI dans le domaine de l'éducation aux langues a été mis en place au Centre européen pour les langues vivantes (CELV) du Conseil de l'Europe à Graz, en Autriche. Cette réunion, la première de son genre, a rassemblé huit associations internationales renommées actives dans ce domaine ayant toutes signé un accord bilatéral de coopération avec le CELV. Des représentants de la Division des politiques linguistiques du Conseil de l'Europe, de l'unité Politique pour le multilinguisme de la Commission européenne et du partenaire institutionnel canadien du CELV – l'Institut des langues officielles et du bilinguisme (ILOB) de l'université d'Ottawa – ont également participé à cette réunion. Le professeur Henry Widdowson (de l'université de Vienne) a fourni des commentaires montrant la perspective d'un expert indépendant dans ce domaine. Cet événement d'une journée a permis aux partenaires d'arriver à une compréhension commune du contexte de travail et des compétences respectives des associations – toutes actives, dans une mesure différente, dans le domaine des politiques, de la recherche et de la pratique – et de se sensibiliser aux questions et défis communs identifiés au sein du Forum pour le réseau professionnel.

Après des discussions animées sur les défis clés se présentant dans le domaine de l'éducation aux langues aujourd'hui et sur les domaines appropriés d'action commune, le réseau a décidé à l'unanimité de développer la coopération plus avant. La Déclaration de Graz 2010 est un résultat direct de cette réunion. Il s'agit d'un résumé des questions soulevées lors des discussions; celui-ci pourra servir de base à la création de ce nouveau réseau, ainsi qu'aux activités qu'il entreprendra..

Préambule

La mobilité accrue des personnes et la globalisation des processus sociaux et économiques stimulées par les innovations rapidement intégrées dans le domaine des technologies de la communication créent de nouveaux défis pour les systèmes éducationnels: classes multilingues et multiculturelles, compatibilité des systèmes éducationnels et des qualifications, mobilité des médias, etc. Cela entraîne la nécessité urgente de développer et mettre en oeuvre de nouvelles approches concernant l'éducation en général et l'éducation aux langues en particulier (conception de politiques, formation des enseignants, apprentissage, enseignement et évaluation). Un nouveau concept pédagogique est nécessaire afin de répondre aux besoins des personnes plurilingues vivant dans des sociétés multilingues – c'est-à-dire des personnes capables d'utiliser plusieurs langues à différents niveaux de compétence vivant dans une société intégrée et y contribuant.

I. Fondements du nouveau concept:

1. La diversité linguistique et culturelle est une réalité dans les sociétés européennes modernes et elle augmente tous les jours; ceci ne doit pas être considéré comme un obstacle ou un problème à résoudre, mais plutôt comme un atout et un avantage potentiel.
2. La cohésion sociale, le dialogue interculturel et la citoyenneté démocratique, associés à la prospérité économique, sont des objectifs essentiels pour construire une Europe plus humaine et plus inclusive.
3. Un accès illimité et juste tout au long de la vie à une éducation de bonne qualité est un droit de l'homme fondamental et une condition préalable pour atteindre les objectifs mentionnés plus haut.

La Déclaration de Graz dans le domaine de l'éducation aux langues 2010

« Une éducation de qualité pour les personnes plurilingues vivant dans des sociétés multilingues »

4. L'enseignement ne pouvant se faire que par le biais d'une langue, le développement de bonnes compétences linguistiques constitue la base nécessaire pour un accès approprié à une éducation de bonne qualité.
5. Une éducation de bonne qualité est impossible sans un soutien adéquat concernant le développement adapté des capacités linguistiques des apprenants; une utilisation efficace des langues est à la fois une condition nécessaire à l'éducation et le résultat qui en est espéré.
6. Une éducation de bonne qualité combine l'examen efficace des connaissances et compétences amenées par les apprenants avec un soutien efficace de l'acquisition des connaissances et du développement des compétences permettant aux apprenants de devenir des individus épanouis et des membres responsables de la société.
7. Un soutien adéquat concernant le développement adapté des capacités linguistiques des apprenants prend en compte toutes les compétences linguistiques des apprenants, les utilise et les construit encore plus et cherche à développer celles d'entre elles nécessaires pour une éducation fructueuse dans un contexte donné.
8. Dans cette situation, il est nécessaire de passer d'une logique visant au soutien du développement des compétences dans des « langues » distinctes à une logique favorisant le développement d'une stratégie « d'utilisation des langues » générale et individuelle exploitant les ressources linguistiques disponibles de manière stratégique et utilisant donc de manière efficace la propre capacité innée à « utiliser les langues ».
9. Une utilisation efficace des nouvelles technologies de la communication est un fondement important de la stratégie « d'utilisation des langues » dont elle est une partie intégrante.
10. Une attention et un soutien spéciaux concernant le développement des capacités linguistiques nécessaires au succès pédagogique dans un contexte donné doivent être accordés aux apprenants « vulnérables »: il s'agit des apprenants ayant un bas statut socio-économique et de ceux issus d'un contexte linguistique complexe.

II. Eléments importants du nouveau concept:

A. Planification et organisation

1. Fourniture d'un aperçu complet des points de référence européens et internationaux valides (« connaissances organisées ») sur lesquels baser les politiques, stratégies et pratiques d'éducation aux langues nationales, régionales et locales
2. Mise en place d'un forum international pour la discussion et la clarification des politiques d'éducation aux langues et leur mise en oeuvre
3. Approches intégrées concernant l'éducation aux langues au niveau national, régional et local (conception de politiques, formation des enseignants, apprentissage, enseignement et évaluation) couvrant toutes les langues présentes au sein du système scolaire
4. Approches visant à éviter la compartementalisation au sein de l'éducation et des pratiques:
 - a) des enseignants de différentes langues vivantes
 - b) des enseignants de langues vivantes et des enseignants de langues en tant que matière scolaire (l'allemand en Allemagne, le suédois en Suède, etc.)
 - c) des enseignants en langues et de ceux d'autres disciplines

La Déclaration de Graz dans le domaine de l'éducation aux langues 2010

« Une éducation de qualité pour les personnes plurilingues vivant dans des sociétés multilingues »

B. Recherche

5. Coopération plus étroite au niveau international et régional en vue de la diffusion et de la mise en oeuvre des résultats de la recherche intéressants pour le développement de nouvelles politiques linguistiques, permettant ainsi de combler le fossé entre conclusions de la recherche et conception de politiques
6. Garantie de la mise en oeuvre et de la viabilité des résultats des projets de recherche pertinents conçus pour relever les nouveaux défis dans le domaine de l'éducation aux langues

C. Formation des enseignants

7. Identification et supervision des changements concernant les compétences exigées des professionnels de l'éducation aux langues
8. Programmes innovants visant à attirer l'attention de nouveaux-venus sur la profession d'enseignant en langues
9. Développement et mise en oeuvre de programmes de mobilité pour les enseignants
10. Développement de systèmes de reconnaissance au niveau national, régional et international récompensant la qualité et les réalisations remarquables dans le domaine de l'éducation (aux langues)

D. Apprentissage, enseignement, évaluation, utilisation des nouvelles technologies

11. Approches d'apprentissage des langues accéléré concernant le développement de compétences plurilingues (basées sur l'intercompréhension par exemple)
12. Utilisation améliorée des profils linguistiques personnels par le biais d'une réflexion, d'un développement, d'une documentation et d'une évaluation continus
13. Nouvelles approches concernant l'apprentissage, l'enseignement et l'évaluation dans des classes multilingues et multiculturelles
14. Développement plus avancé de compétences approfondies en évaluation dans le domaine de l'éducation aux langues
15. Amélioration du professionnalisme dans l'évaluation et les examens de haut enjeu à tous les niveaux pédagogiques
16. Développement d'approches concernant l'évaluation des compétences plurilingues (concentration sur les utilisateurs et leur profil plurilingue)
17. Standards de référence concernant les compétences dans les langues de scolarisation et de l'enseignement universitaire (c'est-à-dire les langues enseignées en tant que matières spécifiques et utilisées dans tout le curriculum)
18. Descripteurs de niveau de référence européens pour la plupart des langues non européennes enseignées à grande échelle

La Déclaration de Graz dans le domaine de l'éducation aux langues 2010

« Une éducation de qualité pour les personnes plurilingues vivant dans des sociétés multilingues »

19. Poursuite du travail sur la reconnaissance mutuelle des qualifications linguistiques, concernant notamment les langues moins enseignées et les langues à des fins spécifiques, sur la base d'une utilisation fiable et transparente des cadres communs de référence tels que le CECR
20. Redéfinition du concept d'alphabétisation dans les communautés multilingues à la lumière de la fourniture par les nouvelles technologies de la communication de nouveaux contextes de lecture et d'écriture
21. Développement de pédagogies appropriées pour l'utilisation efficace des nouvelles technologies dans l'éducation aux langues

E. Utilisation des instruments du Conseil de l'Europe

22. Poursuite du développement et de la mise en oeuvre des instruments du Conseil de l'Europe, par exemple le CECR et le PEL
23. Mise en oeuvre des recommandations pertinentes du Conseil de l'Europe, par exemple la Recommandation (2008)7 sur l'utilisation du CECR et la promotion du plurilinguisme

Conclusion

Les membres du Forum pour le réseau professionnel, représentant des associations et institutions indépendantes, s'engagent à favoriser et/ou soutenir le développement, la diffusion et la promotion de ces éléments dans le respect du caractère spécifique et dans le cadre des activités définies pour chaque organisation et institution.

Graz, le 7 janvier 2010

Bernd Rüschoff	Association internationale de linguistique appliquée (AILA)
Berit Halvorsen	Association des examinateurs en langues en Europe (ALTE)
Johann Fischer	Confédération européenne des centres linguistiques de l'enseignement supérieur (CercleS)
Sauli Takala	Association européenne pour l'élaboration des tests et l'évaluation (EALTA)
Peter Brown	Association européenne des services linguistiques de qualité (EAQUALS)
Waldemar Martyniuk	Centre européen pour les langues vivantes (CELV)
Wolfgang Mackiewicz	Conseil européen pour les langues/European Language Council (CEL/ELC)
Terry Lamb	Fédération internationale des professeurs de langues vivantes (FIPLV)
Rolf Schärer	International Certificate Conference (ICC)
Aline Germain-Rutherford	Institut des langues officielles et du bilinguisme de l'université d'Ottawa (ILOB)